

Docteur Anne Geffroy-Wernet
Présidente

Docteur Emmanuelle Durand
Vice-Présidente

COMMUNIQUE DE PRESSE du 8 août 2021

CONTRÔLE VACCINAL DES SOIGNANTS

Quand une mesure brutale du gouvernement conduit à des dérives illégales

La 4^{ème} vague COVID tombe en plein été, en commençant par les régions touristiques, et vient attaquer un hôpital public à genoux, en grave pénurie de personnels. La loi sur le PASS SANITAIRE, promulguée en urgence, a déjà des effets très inquiétants pour les professionnels de santé.

En effet, l'échec cuisant de la communication et de la pédagogie sur l'intérêt de la vaccination des soignants, couplé à la loi sur la PASS sanitaire, va interdire brutalement l'accès à leur lieu de travail aux soignants non vaccinés – à moins de se faire trouer le nez tous les trois jours. Ce lundi sera la grande inconnue sur les professionnels effectivement en poste...

Cette dernière agitation gouvernementale de l'été conduit désormais à des dérives de certains directeurs d'hôpitaux pour ficher les soignants sur leur état vaccinal, au vu et au su de tous. Cela va du tableau Excel à remplir par le chef de service ou le cadre de pôle à l'inscription sur un portail informatique, avec port d'une pastille sur le badge pour les professionnels vaccinés. **Le SNPHARE dénonce cette pratique totalement illégale** : non seulement seul le service de santé au travail n'est autorisé à avoir des renseignements médicaux sur les soignants, mais encore il est interdit de tenir ces fichiers nominatifs. **Le SNPHARE a alerté la DGOS pour dénoncer ces faits, et saisira les instances ad hoc au besoin** : si le problème a rapidement été réglé à Mayotte, il est urgent qu'il le soit à l'AP-HP, et dans d'autres établissements le cas échéant.

De nombreux hôpitaux sont sous tension, ne sont pas soulagés par les annonces de plans blanc et ne tiennent que grâce au dévouement des soignants, qui se voient moralement contraints d'accepter un volume horaire supplémentaire. La conscience professionnelle n'est pourtant pas un totem d'immunité contre l'épuisement et ses conséquences.

La réaction panique du gouvernement face à la 4^{ème} vague est contre-productive. Vider l'hôpital de sa main d'œuvre en pleine situation de crise, inciter à la maltraitance institutionnelle, il ne manquait plus que ça !

Le SNPHARE se voit obligé d'exiger

- **L'arrêt immédiat de toute demande d'information médicale par l'employeur hors service de santé au travail, et donc l'annulation de toutes mesures de fichage et d'identification des personnels sur leur état vaccinal**
- **Une réflexion sereine sur la vaccination des professionnels de santé, et sur la conduite à tenir chez les non-vaccinés, en collaboration avec les organisations professionnelles syndicales**